

Délibération n°D20240076

Rapporteur : Jean-Claude REY

Service : Direction Générale

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

|                                         |                      |                          |
|-----------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| <b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD       |
| Marie-Lise POTRON                       | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI      |
| Marie-Claude ANDRIEUX                   | a donné délégation à | Christian BORDENAVE      |
| Joaquina WEINBERG                       | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Stéphane FRADIN                         | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES        |
| Farida MOUHOUBI                         | a donné délégation à | Gérald TRAPY             |
| Joëlle ISUS                             | a donné délégation à | Alain BANQUET            |
| Fatiha BANCAL                           | a donné délégation à | Marion SOK CHAMBERON     |
| Jacqueline SIMONNET                     | a donné délégation à | Hélène LEHMANN           |
| Christine FRANÇOIS                      | a donné délégation à | Fabien RUET              |
| Julie TEJERIZO                          | a donné délégation à | Catherine TAVEAU         |

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC - SEMAB - ANNÉE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération n° D202000119 du conseil municipal en date du 10 décembre 2020 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la SEM DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 15 ans ;

VU la délibération n° D20240043 du conseil municipal en date du 27 juin 2024 modifiant les clauses du contrat susmentionné ;

VU le rapport transmis par la SEMAB le 27 mai 2024 aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant les abattoirs municipaux pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 de la SEMAB a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité de la SEMAB a poursuivi sa contraction, du fait de la baisse de consommation de viande constatée au niveau national faisant reculer le nombre de têtes

accueillies de 7,5% passant de 41 385 en 2022 (soit 4 223 979 kg) à 38 305 en 2023 (soit 3 701 681 kg) toutes espèces confondues ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires s'est sensiblement amélioré (+7%), porté par la politique tarifaire à arrêtée en 2023 (+27%) pour s'établir 1 843 857 € en 2023 mais que le résultat net de la société, après 3 années d'exploitation, revient en territoire négatif ( -138 396 €) principalement impacté par des hausses de charges de fluides ;

CONSIDÉRANT que malgré les aléas rencontrés en cours d'année, la SEMAB a honoré son obligation contractuelle de reverser à la ville sa redevance pour un montant de 187 478 € ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de la SEM DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024  
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

